



DÉCISION 2022.001

ACCORDS-CADRES POUR LA FOURNITURE
ET LA LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES
POUR LA COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

LOT 04
VIANDE DE VOLAILLE LABELLISÉE ET/OU BIOLOGIQUE

LOT 06
PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES

LOT 12 : BOULANGERIE

Le Maire de la Ville de MONTOIR DE BRETAGNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjointes,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal EVAÏN, troisième adjoint, pour les actes relatifs aux finances et marchés publics à compter du 6 juillet 2020,

Considérant la consultation en procédure adaptée ouverte en date du 25 mars 2022,

Considérant que suite à cette consultation, aucune offre n'a été remise pour les lots 4, 6 et 12,

DÉCIDE :

ARTICLE 1

Les lots suivants ont été déclarés infructueux :

LOT	MAXI HT
04 : VIANDE DE VOLAILLE LABELLISÉE ET/OU BIOLOGIQUE	15 000,00 €
06 : PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES	10 000,00 €
12 : BOULANGERIE	6 000,00 €

ARTICLE 2

En l'absence d'offres et conformément à l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique, des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, vont être passés pour les prestations concernées par ces trois lots.

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Municipale.

ARTICLE 4

La Directrice Générale des Services de la Commune de MONTOIR DE BRETAGNE et le Trésorier Payeur de Saint Nazaire Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À Montoir de Bretagne, le 22/04/2022
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,
Pascal EVAIN

